

Pour toutes communes de moins de 30 000 habitants

# Concours départemental du fleurissement de printemps



Année 2025

Plantation à l'automne pour un fleurissement au printemps (de février à mai)

Identification de la Commune :



Nom de la Commune : .....



: .....



: .....

Patrimoine végétal :



Nombre de sites végétalisés : .....

Diversité variétale : .....  
.....  
.....

Nombre de plantes utilisées :

- Bisannuelles : .....
- Bulbes : .....
- Vivaces : .....
- Arbustes à floraison printanière : .....

Végétaux produits par le service :  Oui  Non

Végétaux achetés chez des professionnels de proximité :  Oui  Non



**Thématique du fleurissement :**



Description du fleurissement printanier (couleur, thème...) :

.....  
.....  
.....

Particularités (prairies naturelles avec orchidées...) :

.....  
.....  
.....

**Gestion environnementale :**



Actions mises en place pour la préservation de la biodiversité et des ressources (paillage, arrosage avec eau recyclée ou eau pluviale...) :

.....  
.....  
.....

**Informations complémentaires :**



Toutes informations que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (actions menées pour la végétalisation et le fleurissement, mise en valeur de plantes particulières...) :

.....  
.....  
.....

Fait à :

Le :

Cachet et signature du Maire :

**Fiche à retourner avant le 30 juin 2025, accompagnée de 4 photos minimum à :**

Société d'Horticulture de Touraine  
35 boulevard Tonnellé  
37000 TOURS

shotfleurissement37@wanadoo.fr / Renseignements au : 02 47 49 26 48